

Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du Mardi 03 Mars 2020

- Rapport d'activités 2019
- Résultats de l'exercice budgétaire 2019
 - 2.1 -Comptes de gestion de l'exercice 2019 du Payeur Départemental
 - 2.2 -Comptes administratifs de l'exercice 2019
 - 2.3 -Affectation des résultats 2019
- Budget 2020
 - 3.1-Budget principal et Budget annexe 2020
 - 3.2-Participation des membres pour 2020
 - 3.3-Actualisation des AP/CP
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 03 Mars 2020 à 14H30, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Madame LUCOT-AVRIL Virginie ouvre la séance

Madame DESSAUX Annic est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.



Rapport d'activités 2019

Madame LUCOT-AVRIL présente le rapport d'activités 2019 qui a été distribué à l'ensemble des élus. Elle remercie les différents services du SMN pour l'élaboration du rapport.

7 évènements ont marqué 2019 :

- 10 janvier : conférence de presse entre la Région Normandie, le Département et SMN, officialisant le soutien de la Région au déploiement FttH à hauteur de 52 M€.
- 13 mars : première réunion d'information sur l'ouverture commerciale de la fibre à Rives-en-Seine
- 23 mai : rencontre territoriale à Yvetot, l'une des 14 réunions de proximité avec les élus du Département.
- 17 juin : rencontre de SMN avec ses entreprises attributaires pour améliorer les conditions d'exécution des marchés.

- 5 novembre : signature de la convention d'attribution de la subvention de Plan France Très Haut Débit à hauteur de 54M€
- 28 novembre : réunion SMN, entreprises et sous-traitants locaux.
- 11 décembre : 3^{ème} réunion publique d'information sur l'ouverture commerciale de la fibre à Saint-Honoré et à Sainte-Foy.

Madame la Présidente évoque la mobilisation des entreprises en 2019, tant dans la mise en relation avec les communes et les élus concernés par le déploiement du réseau, que dans la recherche de sous-traitants de proximité. Par ailleurs SMN est intervenu pour fluidifier au maximum les différentes procédures administratives nécessaires à la construction du réseau sur le domaine public, notamment avec la Direction des Routes du Département pour l'obtention plus rapide des permissions de voirie. Enfin, une sensibilisation particulière des collaborateurs des entreprises intervenant pour le compte de SMN a été effectuée via un livret d'informations clés à communiquer aux administrés.

Concernant les réalisations de l'année 2019 :

Sur les 29 NRO à construire, 19 ont été installés. Plus de 300 Sous-Répartiteurs Optiques ont été installés sur les 450.

6150 Points de Branchement Optiques ont été installés et recettés.

En matière d'actions de communication :

Les réunions du 13 mars, 4 décembre et 11 décembre ont permis de donner une temporalité sur les dates de commercialisation. Ces réunions ont rencontré un véritable succès, car les attentes sont fortes en matière de Très haut Débit.

:

Par ailleurs, 14 rencontres territoriales se sont tenues de mars à septembre 2019 :

- Le 13 mars à Caux Seine Agglomération
- Le 15 mai à Bray Eawy
- Le 16 mai à Aumale Blangy
- Le 22 mai à Terroir de Caux
- Le 23 mai à Yvetot Normandie
- Le 28 mai à Campagne de Caux
- Le 04 juin à Falaise du Talou
- Le 12 juin à Côte d'Albâtre
- Le 19 Juin à Londinières
- Le 25 juin à Plateau de Caux Doudeville-Yerville
- Le 04 juillet à Quatre Rivières
- Le 11 juillet à Caux Austreberthe
- Le 04 septembre à Fécamp Caux Littoral
- Le 11 septembre à Inter Caux-Vexin

Ces réunions, qui ont regroupé près de 400 maires, ont permis de présenter les enjeux, calendriers et modalités du programme 100%FttH en Seine-Maritime. Un taux de participation élevé et des échanges nourris ont également permis d'élaborer un guide pratique à destination des élus, reprenant les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

La plaquette des 30 questions réponses a donc été distribuée aux élus.
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activités 2019 par Madame la Présidente.



Résultats de l'exercice budgétaire 2019

Avant de présenter le compte administratif, Madame LUCOT-AVRIL rappelle que le compte de gestion est conforme et validé par le Payeur Départemental. Le compte de gestion est identique au compte administratif.

Madame LUCOT-AVRIL remercie le Payeur Départemental, et passe la parole à Catherine GERMAIN, Responsable Budget et Comptabilité.

- **Budget principal**

Le résultat définitif de clôture 2019 est de **135 173.71 €** pour les deux sections, soit

1° Les recettes réalisées à hauteur de 1 028 140.34 €, se décomposant comme suit :

- en investissement : 327.00€
- en fonctionnement : 1 027 813.34€

2° Les dépenses réalisées à hauteur de 892 966.63 €, se décomposant comme suit :

- en investissement : 0 €
- en fonctionnement : 892 966.63 €

Ainsi au titre de l'exercice 2019, le solde d'exécution d'investissement s'élève 327 € et le solde de fonctionnement s'élève à 134 846.71 €.

- **Budget annexe**

Le résultat définitif de clôture 2019 est de **-9 177 022.03 €** pour les deux sections soit :

1° Les recettes réalisées à hauteur de 38 977 663.70 € se décomposant comme suit :

- en investissement : 35 041 438.10€
- en fonctionnement : 3 936 225.60€

2° Les dépenses réalisées à hauteur de 48 154 685.73 € se décomposant comme suit :

- en investissement : 46 624 796.08 €
- en fonctionnement : 1 529 889.65 €

Ainsi au titre de l'exercice 2019, le solde d'exécution d'investissement s'élève à -11 583 357.98 € et le résultat de fonctionnement s'élève à 2 406 335.95 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- déclare que les comptes de gestion dressés par le Payeur départemental n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- admet les opérations de l'exercice 2019 des comptes de gestion,
- approuve les comptes de gestion de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- élit Monsieur Denis FAUVEL en tant que Président de séance, pour l'examen du compte administratif,
- constate la stricte conformité des comptes administratifs avec les comptes de gestion du Payeur départemental,
- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2019 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique.

Affectation définitive des résultats 2019 – Budget principal et budget annexe

Madame LUCOT-AVRIL, reprenant la présidence de la séance, présente l'affectation des résultats 2019.

- **Budget principal**

1- FONCTIONNEMENT :

| | |
|-----------------|-----------------------|
| DEPENSES | 892 966,63 € |
| RECETTES | 1 027 813,34 € |

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Résultat Fct : | |
| Excédent | 134 846,71 € |

| | |
|-------------------------|---------------------|
| Excédent Reporté | 262 333,22 € |
|-------------------------|---------------------|

| | |
|------------------------|---------------------|
| Excédent Cumulé | 397 179,93 € |
|------------------------|---------------------|

2- INVESTISSEMENT :

| | |
|-----------------|-----------------|
| DEPENSES | - € |
| RECETTES | 327,00 € |

| | |
|------------------------|-----------------|
| Résultat Inv. : | |
| Excédent | 327,00 € |

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Excédent Reporté | 1 308,00 € |
|-------------------------|-------------------|

| | |
|------------------------|-------------------|
| Excédent Cumulé | 1 635,00 € |
|------------------------|-------------------|

| | |
|------------------------------|--|
| REPORT +/- Restes à Réaliser | |
|------------------------------|--|

| | |
|-----------------------|-------------------|
| Excédent Total | 1 635,00 € |
|-----------------------|-------------------|

Affectation année n+1

| | | |
|--------------------------------------|---|---------------------|
| EXCEDENT DE CLOTURE | | 397 179,93 € |
| AFFECTATION INVESTISSEMENT (1068) | | |
| EXCEDENT REPORTE AU BP 2020 (001) | I | 1 635,00 € |
| EXCEDENT REPORTE AU BP 2020 (002) | F | 397 179,93 € |

- **Budget annexe**

1- FONCTIONNEMENT :

| | |
|-----------------|-----------------------|
| DEPENSES | 1 529 889,65 € |
| RECETTES | 3 936 225,60 € |

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Résultat Fct : | |
| Excédent | 2 406 335,95 € |

| | |
|-------------------------|------------------------|
| Excédent Reporté | 11 976 900,29 € |
|-------------------------|------------------------|

| | |
|------------------------|------------------------|
| Excédent Cumulé | 14 383 236,24 € |
|------------------------|------------------------|

2- INVESTISSEMENT :

| | |
|-----------------|------------------------|
| DEPENSES | 46 624 796,08 € |
| RECETTES | 35 041 438,10 € |

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Résultat Inv. : | |
| Déficit | - 11 583 357,98 € |

| | |
|-------------------------|------------------------|
| Excédent Reporté | 14 533 911,65 € |
|-------------------------|------------------------|

| | |
|------------------------|-----------------------|
| Excédent Cumulé | 2 950 553,67 € |
|------------------------|-----------------------|

| | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| REPORT +/- Restes à Réaliser | - 12 733 393,74 € |
|-------------------------------------|--------------------------|

| | |
|----------------------|-------------------------|
| Déficit Total | - 9 782 840,07 € |
|----------------------|-------------------------|

Affectation année n+1

| | | |
|--------------------------------------|---|------------------------|
| EXCEDENT DE CLOTURE | | 14 383 236,24 € |
| AFFECTATION INVESTISSEMENT (1068) | - | 9 782 840,07 € |
| EXCEDENT REPORTE AU BP 2020 (001) | I | 2 950 553,67 € |
| EXCEDENT REPORTE AU BP 2020 (002) | F | 4 600 396,17 € |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire les montants au budget primitif 2020, comme suit :

Pour le budget principal

- Affectation sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de 397 179.93 €
- Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 1 635 €

Pour le budget annexe

- Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 2 950 553.67 €
- Affectation au 1068 en recette d'un montant de 9 782 840.07€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- Affectation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation d'un montant de 4 600 396.17€ en recette au compte 002

Budget 2020

Madame LUCOT-AVRIL passe la parole à Séverine VOGEL, Directrice Administrative et Financière du syndicat.

- **Budget principal**

- **Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 579 804 €.

| | Réalisé 2019 | BP 2020 |
|--------------------|----------------|----------------|
| Recettes | 1 027 813.34 € | 1 182 624.07 € |
| Résultats reportés | 262 333.22 € | 397 179.93 € |
| Dépenses | 892 966.63 € | 1 579 804.00 € |
| TOTAL | 397 179.93 € | Équilibre |

Dépenses

Le Budget Principal de Seine-Maritime Numérique comprend les activités liées au fonctionnement interne du Syndicat mixte, principalement les charges d'administration générale, les moyens logistiques, les locaux mis à disposition par le Département, ainsi que les cotisations sociales et les adhésions à divers organismes professionnels.

Les dépenses de fonctionnement intègrent également les charges courantes de fonctionnement de la structure administrative, qui sont principalement constituées des frais de location mobilières et immobilières pour 50 000€ ou les matériels informatiques propres au Syndicat ou mis à disposition par le Département pour l'année 2020 (30 000 €).

Recettes

Les principales recettes de fonctionnement sont issues des participations des EPCI membres de Seine-Maritime Numérique (228 583 €) et du Département (223 732 €).

Il est aussi prévu le remboursement du budget annexe concernant les charges à caractère général (chap. 011 : 80 600€) et de personnel (chap. 012 : 649 675€).

- **Section d'investissement**

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 962 €.

| | Réalisé 2019 | BP 2020 |
|--------------------|--------------|-----------|
| Recettes | 327 € | 327 € |
| Résultats reportés | 1 635 € | 1 635€ |
| Dépenses | 0€ | 1 962 € |
| TOTAL | 1 962€ | Équilibre |

La proposition du budget primitif 2020 pour le budget principal de Seine-Maritime Numérique s'élève à 1 581 766 €.

- **Budget annexe**

- **Section d'exploitation**

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de **20 126 157 €**.

| | Réalisé 2019 | BP 2020 |
|------------------|------------------------|------------------|
| Recettes | 3 936 225.60 € | 15 525 760.83 € |
| Dépenses | 1 529 889.65 € | 20 126 157.00 € |
| Résultats 2019 | 2 406 335.95 € | |
| Résultat reporté | 11 976 900.29€ | 4 600 396.17 € |
| TOTAL | 14 383 236.24 € | Équilibre |

Dépenses

Le Syndicat mixte poursuit le déploiement du réseau en fibre optique donnant lieu à des coûts d'énergie des nœuds de raccordement optiques. Par ailleurs, en tant que propriétaire du réseau, le syndicat mixte doit s'acquitter de droits d'occupation du domaine public (600 000 €).

Les marchés lancés, dont les consultations publiées entraînent des frais de publicité (15 000 €).

Sont également inscrits les frais liés à la rémunération d'intermédiaires (avocats) (60 000€), les frais divers de publicité et relations publiques pour les actions de sensibilisation des élus et la communication au public (50 000€), les frais bancaires relatifs aux frais de dossier de mise en place de la ligne de Trésorerie (30 000€) ainsi que les charges financières d'intérêts d'emprunt pour 422 000€.

Recettes

La participation des membres s'élèverait pour l'année 2020 à 368 487 €, à laquelle s'ajoute la participation du Département pour 368 487 €.

- **Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **132 052 063 €**.

| | Réalisé 2019 | BP 2020 |
|------------------|-----------------------|------------------|
| Recettes | 35 041 438.10 € | 129 101 509.33 € |
| Dépenses | 46 624 796.08 € | 132 052 063.00 € |
| Résultats 2019 | -11 583 357.98€ | |
| Résultat reporté | 14 533 911.65€ | 2 950 553.67 € |
| TOTAL | 2 950 553.67 € | Équilibre |

Dépenses

Les prévisions d'investissements sont estimées pour 2020 à 132 052 063 € et comprennent les études à hauteur de 1 877 566 €, les travaux à hauteur de 122 883 315 € et enfin les premières subventions versées au délégataire pour la partie concessive (1 150 000€). Il est prévu les remboursements du capital des emprunts en cours pour 1 652 182€.

Recettes

Les recettes prévues pour 2020 en couverture des investissements sont évaluées à 132 052 063 € et intègrent :

- Les versements de subvention de l'État estimés à 18 M€,
- Les versements de subvention de la Région estimés à 14 M€,
- La redevance du délégataire estimée à 11,5 M€,
- Des emprunts souscrits pour la réalisation des investissements à hauteur de 61 173 552.09 €,
- Un virement issu de la section d'exploitation d'un montant de 11 862 514.75 €,
- Un virement de la section d'exploitation pour équilibrer la section d'investissement au 1068 de 9 782 840.07€.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **132 052 063 €**. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de **20 126 157 €**

La proposition du budget primitif 2020 pour le budget annexe de Seine-Maritime Numérique s'élève à **152 178 220 €**.

Madame LUCOT-AVRIL donne ensuite la parole aux membres du Comité Syndical. Monsieur DELNOTT souhaite une précision concernant les dépenses effectuées auprès du délégataire au titre des frais de raccordement.

Séverine VOGEL indique qu'il s'agit d'une subvention forfaitaire, à la prise, mais globalement plafonnée qui est versée en application de la convention de délégation de service public. En effet, pour la partie concessive, le délégataire réalise les travaux de raccordement final. À ce titre le Syndicat lui verse une participation à hauteur de 93 € par prise raccordée.

Sans autre demande, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif principal 2020 et le budget primitif annexe 2020.
- Approuve la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 65% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012).



Participation des membres pour 2020

Madame la Présidente propose, pour le budget principal, que la participation des membres soit identique aux années précédentes, soit 0,45 € par an et par habitant en zone T1, et 0,03 € par an et par habitant en zone T2 (AMII),

Concernant le réseau de collecte, elle propose de maintenir les dispositions en vigueur, c'est-à-dire permettre aux nouveaux membres adhérents en 2017, d'étaler leur contribution sur trois ans, jusqu'en 2020 inclus.

Pour le programme de déploiement des réseaux, Madame LUCOT-AVRIL propose également de reconduire le système actuel, c'est-à-dire de fixer la participation des membres au financement du programme de déploiement FTTH à un coût moyen de 10.88 € par prise programmée, participation de laquelle seront déduites les contributions versées les années précédentes sur fonds propres, ainsi que de fixer la participation pour 2020 de Caux-Seine Agglomération à 201 453 €.

Enfin, pour les membres associés, la participation 2020 serait maintenue à 3 000 € .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical approuve les participations des membres pour l'année 2020 selon les modalités ci-dessus évoquées.

Actualisation des AP/CP

Séverine VOGEL indique qu'il est proposé de mettre à jour les autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiements prévisionnels annuels (CP) associés, puisque deux programmes se sont achevés : la montée en débit qui a été entièrement réalisée en 2019 et le réseau de collecte. Il reste donc deux autorisations de programmes actives, qui correspondent au programme gouvernance et transversalité (études stratégiques et assistance à maîtrise d'ouvrage) et au déploiement FttH.

Pour l'AP gouvernance et transversalité, le montant proposé est de 1 116 815 €, avec des crédits de paiements prévisionnels pour 2020 à hauteur de 150 000 €.

Pour l'AP déploiement FttH, le montant proposé est de 283 940 €, avec des crédits de paiements prévisionnels pour 2020 à hauteur de 128 M€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical décide l'actualisation des autorisations de programmes inscrites au budget annexe du Syndicat Mixte.



Avenant au contrat de délégation de service public passé avec la société Seine-Estuaire Networks (COVAGE)

Ce point est un ajout à l'ordre du jour, car l'avenant a été validé ce jour. Les documents relatifs au contrat ont été remis sur table.

Madame LUCOT-AVRIL passe la parole à Stéphane GAYANT, Directeur technique du Syndicat.

Dans le cadre du déploiement FttH sur l'ancienne Communauté de Communes de Caux Estuaire, le souhait du Syndicat est de pouvoir utiliser les fourreaux existants. Or il y a, sur ce territoire, un réseau d'environ 35 kilomètres sur lequel le Syndicat serait intéressé pour le déploiement de la fibre, pour environ 15 kilomètres.

Aujourd'hui, dans le cadre de la délégation de service public actuelle, tous les fourreaux ont été déposés, trois fourreaux sont mis à disposition du délégataire Seine-Estuaire Networks.

Dans le cadre des discussions menées avec ce délégataire, il apparaît qu'un fourreau est disponible et non utilisé. C'est donc l'objectif de cet avenant. Celui-ci n'a pas d'impact financier par rapport à la délégation actuelle. De plus, il permettrait de tenir le rythme de déploiement FttH sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes.

Étienne DESMET, Chef de projet sur ce secteur, ajoute que la finalisation des études est en cours sur ce territoire. Le NRO devrait être gruté en avril-mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- Autorise Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit passée avec la société COVAGE (Seine Estuaire Networks),
- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.



Questions diverses

Monsieur VASSARD, Délégué à la Communauté de Communes de Londinières, souhaite savoir auprès de qui il doit s'adresser lorsqu'un poteau fibre tombe sur la voie publique, lors de tempêtes pas exemple.

Stéphane GAYANT indique que la maintenance est à la charge d'Orange ou d'Énedis et ensuite le délégataire se charge de réinstaller la fibre optique sur le poteau.

Les abonnés ouvrent un incident auprès de leur opérateur, qui ensuite se charge de transmettre au délégataire.

Les élus peuvent également contacter le Syndicat afin d'accélérer la réparation.

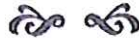
Monsieur COLIN, Délégué à la Communauté de Communes Côte d'Albâtre, précise que le Syndicat devra surement revoir ses exigences afin de pouvoir relever les poteaux plus rapidement.

Stéphane GAYANT précise que si les engagements ne sont pas respectés, le Syndicat n'hésitera pas à appuyer l'intervention.

Madame VERHALLE, Déléguée à la Communauté de Communes Caux-Austreberthe, demande si un calendrier est prévu pour les réunions publiques de déploiement de la fibre.

Madame LUCOT-AVRIL précise qu'il y a un calendrier, mais que celui-ci sera mis en œuvre après les élections municipales. Dans la communication du calendrier, le SMN doit être prudent et faire attention sur les messages communiqués (entreprises, sous-traitant...).

Stéphane GAYANT ajoute qu'autour de Barentin, le réseau de transport est en cours de réception.

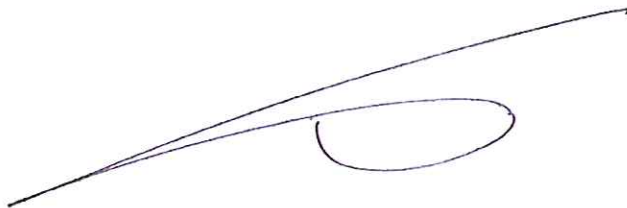


Madame LUCOT-AVRIL indique la date du prochain Comité Syndical, le 03 Juin 2020, pour notamment l'installation des nouveaux délégués.

Elle remercie également les membres du Comité Syndical et les équipes de Seine-Maritime Numérique.

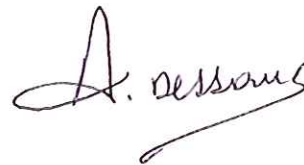
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H00.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,



Virginie LUCOT-AVRIL

La Secrétaire de séance,



Annic DESSAUX